

Département du
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 3 octobre 2023

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE TAVERNY

OBJET

Signature de
l'avenant financier
n°1 à la
convention RSA
n°95-22-04-034

L'an deux mille vingt-trois, le 3 octobre à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Maryse SERVAIS, Evelyne LE BRAS et Mila CANAS

Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Madame Chantal HUET donne pouvoir à madame Sylvia CERIANI

Madame Arlette VALERE donne pouvoir à madame Maryse SERVAIS

Monsieur Mouloud ANIBA donne pouvoir à madame Françoise NORDMANN

Monsieur David POTREL

Secrétaire de séance : Madame SAID Maud- Assistante administrative du C.C.A.S.

Vu la convention établie entre le Président du Conseil Départemental du Val d'Oise et la Présidente du CCAS de la ville de Beauchamp le 6 octobre 2022.

Nota- Le Maire,
Présidente du
CCAS certifie
exécutoire
cette délibération
mise en ligne sur
le site de la ville le
19/10/2023

La participation financière attribuée par le Département au titre de la convention n°95-22-04-034 portant sur la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 a été évaluée au regard de l'activité 2021 à 10 800 € (54 CER x 200 €) pour l'accompagnement social et 2 500 € (10 CER x 250 €) pour l'accompagnement global, soit 13 300 €.

Au vu du bilan d'activité 2022 présenté par le CCAS, le nombre de contrats réalisés est de 74 dans le cadre d'un accompagnement social et de 10 dans le cadre de l'accompagnement global.

Ainsi la participation financière pour l'année 2022 s'élève à 17 300 € (74 contrats d'engagement réciproque x 200 € et 10 contrats d'engagement réciproque x 250 €).

Aussi, compte tenu de l'acompte 2022 d'un montant de 6 650 €, versé le 2 décembre 2022, le montant du solde sera de 10 650 € versé à la signature du présent avenant.

Les autres articles de la convention n°95-22-04-034 restent inchangés.

Vous trouverez joint à cette note, une copie de l'avenant à la convention.

Votes pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

Que la
convocation du
Conseil
d'administration
du CCAS a été
faite le
27 septembre
2023

Le Conseil d'administration du CCAS après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver l'avenant financier n°1 à la convention RSA n°95-22-04-034 et autorise Madame le Maire, Présidente du CCAS à le signer.

Et que le nombre
des membres en
exercice est de :
11

Pour extrait conforme, Beauchamp le 3 octobre 2023

Le Maire,
Présidente du CCAS,


Françoise NORDMANN



La secrétaire de séance,

Maud SAID 